

Plan Local d'Urbanisme

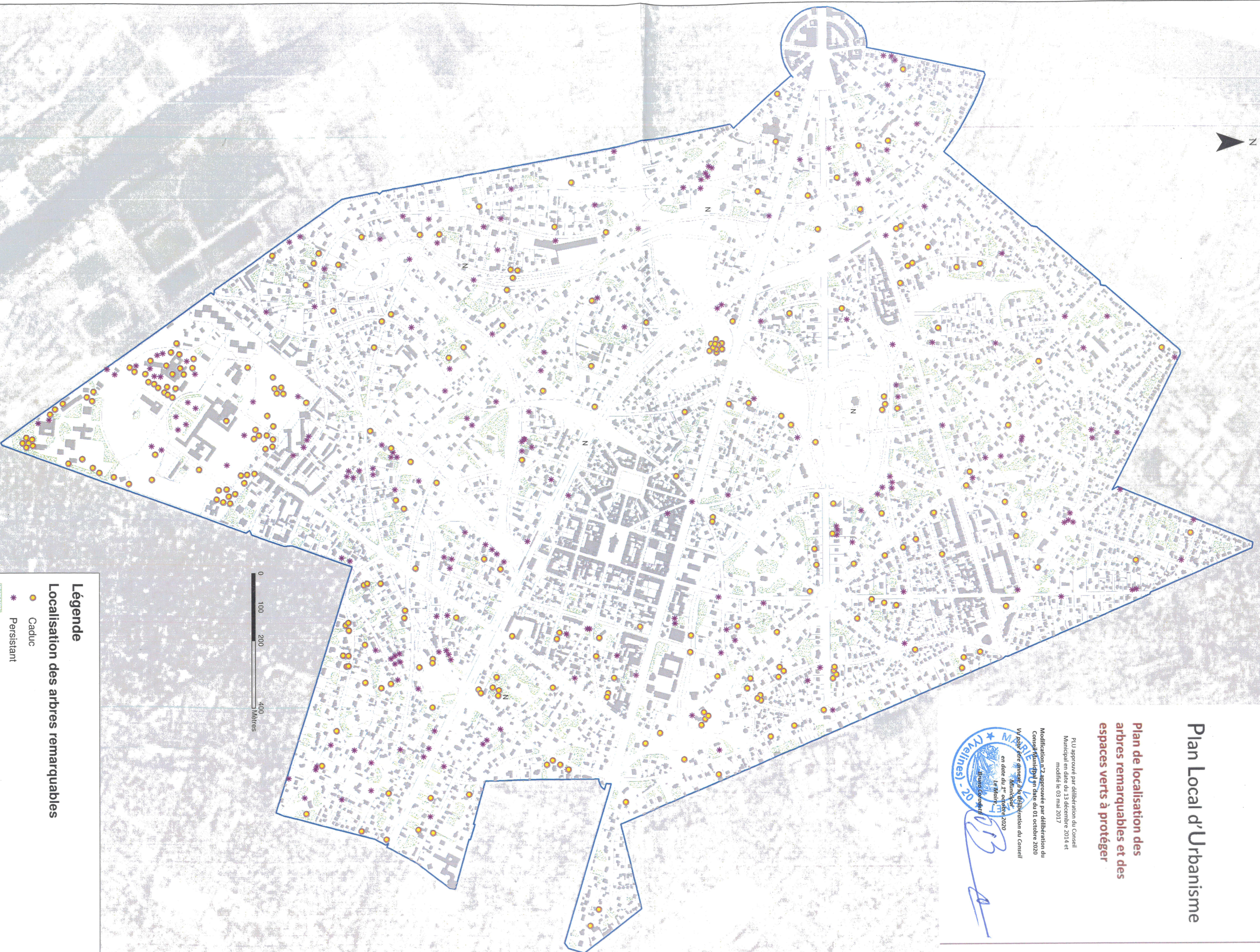
Plan de localisation des arbres remarquables et des espaces verts à protéger

PLU approuvé par délibération du Conseil
Municipal en date du 13 décembre 2014 et
modifié le 03 mai 2017

Modification n°2 approuvée par délibération du
Conseil Municipal en date du 01 octobre 2020

Voie publique approuvée par délibération du Conseil
Municipal

en date du 1^{er} octobre 2020



0 100 200 400
Mètres

Légende Localisation des arbres remarquables

- Caduc
- Persistant
- Espace vert à protéger au titre de l'article L 151 -23 du Code de l'urbanisme